

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1161

13 mai 2008

SOMMAIRE

ABC Import-Export Corp.	55714	International Shoe Design S.A.	55728
Art Dental S.à r.l.	55687	John Gallow S.A.	55706
Avere Asset Management S.A.	55710	Kelso SB I S.à r.l.	55714
Banca delle Marche Gestione Internazio- nale Lux S.A.	55696	Kerala S.A.	55709
Blue Azur S.A.	55713	Kulczyk Investment House S.A.	55691
Bolleke Properties A.G.	55685	La Petite Voevre S.à r.l.	55691
Endurance Asset S.à r.l.	55693	Lion/Stove Luxembourg Investment S.à r.l.	55693
Endurance Finance S.à r.l.	55694	March Europe S.A.	55713
Endurance Hospitality Asset S.à r.l.	55695	McKesson International Topholdings S.à r.l.	55727
Endurance Hospitality Finance S.à r.l.	55697	Meba S.A.	55711
Endurance Office II Asset S.à r.l.	55687	Moog Luxembourg	55683
Endurance Office II Asset S.à r.l.	55685	Moog Luxembourg	55684
Endurance Office II Finance S.à r.l.	55686	MSRESS III Investment Management S.à r.l.	55698
Endurance Offices Class A Asset S.à r.l.	55685	One S.A.	55715
Endurance Offices Class A Finance S.à r.l.	55686	Palamon Collection S.à r.l.	55700
Endurance Residential Asset S.à r.l.	55694	PayLink International	55728
Endurance Residential Fehrbelliner S.à r.l.	55695	PEP GCO HL Co-Invest, S.à r.l.	55691
European Fire Systems Holding S.à.r.l.	55720	Pesa S.C.I.	55699
European Real Estate Opportunities GP	55700	Platino Technology S.A.	55699
Fang S.A.	55707	PM Promotions S.A.	55686
Fifteen S.A.	55710	San Cristina Immobiliare S.A.	55697
Forgal S.A.	55716	Sicily Investments S.à.r.l.	55695
F.S.U. Automotive S.A.	55685	Singer S.A. - Succursale de Luxembourg	55728
Gios S.A.	55727	Société Générale des Assaisonnements S.A.	55712
G.O. IB - Luxembourg Three Finance S.à r.l.	55716	Solucom S.A.	55682
GRAVFS S.A.	55698	Standard Kay S.A.	55708
GSO Royal Holdings CB (Luxembourg) S.à r.l.	55721	Trinacria Capital S.à.r.l.	55683
Immobilière N.Y. S.A.	55708	Tusken S.A.	55712
Indymedia-Letzebuerg	55690	UTI Investment Luxembourg S.à r.l.	55684
		Woolpas S.A.	55706

Solucom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3346 Leudelange, rue de Bettembourg.
R.C.S. Luxembourg B 13.979.

—
Extrait du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 13.11.2007

Délégation de pouvoirs

Agissant conformément à la loi et aux statuts, le Conseil décide d'annuler les pouvoirs attribués antérieurement et de les remplacer par la délégation suivante:

A. Représentation générale de la société

Conformément aux articles 12 à 14 des statuts, la société est engagée en toutes circonstances - y compris dans les actions judiciaires tant en demandant qu'en défendant - par deux administrateurs agissant conjointement.

B. Gestion journalière

Conformément à l'article 13 des statuts, le Conseil délègue la gestion journalière ainsi que la représentation de la société dans les actes et en justice, relative à cette gestion à:

Messieurs Mathieu BERTHOUD, Président, Eric TRODOUX, Administrateur-délégué, et Philippe TYCHON, Administrateur, agissant 2 à 2 ou agissant conjointement avec Monsieur Edgar HEISER, Directeur.

Toutes ces personnes agiront conjointement deux à deux.

C. Mandats spéciaux et déterminés

Conformément à l'article 13 des statuts, le Conseil décide que la société sera valablement engagée par les signatures suivantes:

*C.1. Activité commerciale**a) Offres et soumissions avec financement*

dont l'annuité de remboursement n'est pas supérieure à 25 % de la valeur annuelle du contrat proposé pour un investissement n'excédant pas 25.000.-€, par Monsieur Eric TRODOUX ou Monsieur Edgar HEISER, agissant conjointement avec Monsieur Léon SINNEN.

b) Offres et soumissions sans financement

dont la redevance annuelle totale n'excède pas 250.000.-€, par Monsieur Eric TRODOUX ou Monsieur Edgar HEISER, agissant conjointement avec Monsieur Léon SINNEN.

C.2. Commandes aux fournisseurs

a) dont la valeur n'excède pas 125.000. -€ par Messieurs Eric TRODOUX ou Monsieur Edgar HEISER, signant conjointement avec Monsieur Léon SINNEN.

b) dont la valeur n'excède pas 2.500. -€

par Messieurs Edgar HEISER, Léon SINNEN, Aloyse THILL, Gilbert REMY, ou Madame Fabienne SCHAMING ou Madame KIEFFER Marie-Thérèse.

C.3. Service financier

Pour des décomptes de salaires et d'appointements du personnel par Monsieur Théo HOLLERICH, Monsieur Emmanuel GREGORIS Monsieur Pol LAMBERT ou Madame Hélène VIT de la Fiduciaire des PME.

C.4. Correspondance d'ordre journalier

Elle sera valable par la seule signature de Messieurs Mathieu BERTHOUD, Eric TRODOUX, Philippe TYCHON, Edgar HEISER ou Léon SINNEN.

C.5. Service du Personnel

Toutes opérations relatives au Service du Personnel en général - y compris l'engagement et le licenciement des travailleurs - à l'exception du personnel d'encadrement, pourront être valablement signées par Monsieur Eric TRODOUX ou Monsieur Edgar HEISER, agissant seuls ou l'un d'eux conjointement avec Madame Marie-Thérèse KIEFFER.

Seules les opérations relatives à l'engagement ou au licenciement du personnel d'encadrement devront être signées par Monsieur Edgar HEISER conjointement avec un administrateur.

Pour extrait conforme

Eric TRODOUX / Philippe TYCHON / Mathieu BERTHOUD

Administrateur-délégué / Administrateur / Président

Référence de publication: 2008053009/514/54.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008, réf. LSO-CP05174. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Moog Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 19.831.200,00.

Siège social: L-3290 Bettembourg, 1, Z.A.E. Krakelshaff.

R.C.S. Luxembourg B 19.826.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Associés du 21 août 2007

L'Assemblée Générale des Associés tenue le du 21 août 2007 a décidé de renouveler le mandat des gérants suivants:

- Monsieur Gary PARKS, né le 17 juillet 1955 à New York (USA), Director-International Financial Controller, Moog International, demeurant à Ashchurch, Tewkesbury, Glos, GL20 8NA, Royaume-Uni;
- Monsieur Harald Ewald SEIFFER, né le 07 mai 1959 à Sindelfingen (Allemagne), Managing Director Moog Holding GmbH,

L'Assemblée Générale des Associés a également nommé le nouveau gérant suivant:

- Monsieur Matthias RICHTER, né le 17 décembre 1967 à Berlin (Allemagne), Regional Finance Manager Moog International, demeurant 3 Haselnussweg, Stadbezirk Plieningen, D-70173 Stuttgart (Allemagne).

Les mandats des gérants prendront fin lors de l'Assemblée des Associés qui approuvera les comptes annuels clôturés au 30 septembre 2007.

- Monsieur Harald SEIFFER est nommé président du Conseil de gérance.

- Pouvoirs de signatures:

Signature A: Monsieur Gary PARKS, Monsieur Harald SEIFFER et Monsieur Matthias RICHTER.

Signature B: Monsieur Didier LANG (Finance Manager) et Monsieur Manfred LOEWE (Operating Manager).

Tous les membres du conseil de gérance (signature A) peuvent signer et engager la société conjointement avec une autre signature A ou une signature B.

Les détenteurs de signature B ont un pouvoir de signature conjoint pour les opérations courantes relevant de la gestion journalière de la société jusqu'à un montant de 100.000,- euros.

Les détenteurs de signature B doivent requérir la signature d'un détenteur de signature A pour toutes les opérations dont le montant excède 100.000,- euros.

Toutes les opérations requièrent la présence de deux signatures.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 5 septembre 2007.

Harald SEIFFER.

Référence de publication: 2008051130/1956/34.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03966. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Trinacria Capital S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 124.418.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale tenue en date du 25 mars 2008

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Madame Marjoleine VAN OORT de son poste de Gérante A de la société avec effet au 31 mars 2008.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme Mr. Alain HEINZ, résidant professionnellement au 121, avenue de la Faiënerie, L-1511 Luxembourg, au poste de Gérant A de la société avec effet au 31 mars 2008.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008053066/587/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04741. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Moog Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 19.831.200,00.**

Siège social: L-3290 Bettembourg, 1, Z.A.E. Krakelshaff.

R.C.S. Luxembourg B 19.826.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Associés du 31 mars 2008

L'Assemblée Générale des Associés tenue le du 31 mars 2008 a décidé de renouveler le mandat des gérants suivants:

- Monsieur Gary PARKS, né le 17 juillet 1955 à New York (USA), Director-International Financial Controller, Moog International, demeurant à Ashchurch, Tewkesbury, Glos, GL20 8NA, Royaume-Uni;
- Monsieur Harald Ewald SEIFFER, né le 07 mai 1959 à Sindelfingen (Allemagne), Managing Director Moog Holding GmbH,
- Monsieur Matthias Fugo RICHTER, né le 17 décembre 1967 à Berlin (Allemagne), Regional Finance Manager Moog International, demeurant 3 Haselnussweg, Stadbezirk Plieningen, Stuttgart D 70173 (Allemagne)

L'Assemblée Générale des Associés a également nommé le nouveau gérant suivant:

- Monsieur Peter Friedrich BECKER, né le 06 décembre 1959 à Saarbrücken (Allemagne), Site Manager Moog Luxembourg, demeurant 5 Antoniusstrasse, D-66424 Homburg (Allemagne).

Les mandats des gérants prendront fin lors de l'Assemblée des Associés qui approuvera les comptes annuels clôturés au 30 septembre 2008.

- Monsieur Peter BECKER est nommé président du Conseil de gérance.

- Pouvoirs de signatures:

Signature A: Monsieur Peter BECKER, Monsieur Gary PARKS, Monsieur Harald SEIFFER et Monsieur Matthias RICHTER.

Signature B: Monsieur Didier LANG (Directeur Trésorerie), Monsieur Manfred LOEWE (Directeur Achats) et Monsieur Alvaro MARTINEZ, 88, rue Schetzel, L-2518 Luxembourg (Superviseur Finance).

Tous les membres du conseil de gérance (signature A) peuvent signer et engager la société conjointement avec une autre signature A ou une signature B.

Les détenteurs de signature B ont un pouvoir de signature conjoint pour les opérations courantes relevant de la gestion journalière de la société jusqu'à un montant de 100.000,- euros.

Les détenteurs de signature B doivent requérir la signature d'un détenteur de signature A pour toutes les opérations dont le montant excède 100.000,- euros.

Toutes les opérations requièrent la présence de deux signatures.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 5 avril 2008.

Peter BECKER.

Référence de publication: 2008051132/1956/38.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03985. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

UTI Investment Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 112.413.

—
Extrait des résolutions prises par les gérants le 4 février 2008

Les gérants de la société décident de transférer le siège social de la société au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UTI INVESTMENT LUXEMBOURG S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008053174/3258/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03483. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Bolleke Properties A.G., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 109.720.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à.r.l. / A.T.T.C. Directors s.à.r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. s.a. / A.T.T.C. s.a.

Gérant / Gérant

E. Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008051373/813/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03756. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

F.S.U. Automotive S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 101.834.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 avril 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Jean SECKLER

Le notaire

Référence de publication: 2008051733/231/14.

(080056955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

**Endurance Office II Asset S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Endurance Offices Class A Asset S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités Capellen.
R.C.S. Luxembourg B 129.061.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social en date du 19 mars 2008

L'Assemblée Générale a pris connaissance de la résignation du mandat de:

- Jean-François OTT, gérant de société, demeurant au 120, boulevard Maurice Barrés, F-92200 Neuilly-sur-Seine, en qualité de gérant avec effet immédiat.

L'Assemblée Générale a décidé de nommer avec effet immédiat pour une durée indéterminée;

- OTT & Co S.A., société anonyme, ayant son siège social au 38, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 46.918, représentée par son administrateur Luc LEROI, en qualité de gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 21 mars 2008.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008052906/1273/23.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2008, réf. LSO-CP00142. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

PM Promotions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 86.240.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Pétange le 30 janvier 2008

L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Pascal WAGNER pour une durée de six ans l'assemblée décide de nommer Karin Melsen en tant qu'administrateur pour une durée de six ans.

L'assemblée décide de renouveler les mandats d'administrateurs de Monsieur Pascal WAGNER et de Madame Renée WAGNER-KLEIN et de Madame MELSEN-POLFER Anne pour une durée de six ans.

L'assemblée décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes de la société Bureau Comptable Pascal Wagner S.A. pour une durée de six ans

Il résulte dudit procès-verbal que la société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs, dont celle de l'administrateur-délégué. En toutes circonstances la signature de l'administrateur détenant les autorisations prévues par la loi est requise.

Administrateurs délégués:

Monsieur WAGNER Pascal, comptable, adresse professionnelle à L-4735 Pétange, 81, rue J.B.Gillardin

Mademoiselle Karin MELSEN, employée demeurant à L-9285 Diekirch, 6, rue du Tilleul

Administrateurs:

Madame WAGNER-KLEIN Renée, employée privée, adresse professionnelle à L-4735 Pétange, 81, rue J.B.Gillardin

Madame MELSEN-POLFER Anne, employée privée, demeurant à L-9175 Niederfeulen, 18, rue de la Wark

Commissaire aux comptes:

Bureau Comptable Pascal Wagner S.A.

siège social à L-4735 Pétange, 81, rue J.B.Gillardin

Pétange, le 30 janvier 2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008051818/762/31.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2008, réf. LSO-CN05396. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Endurance Office II Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Endurance Offices Class A Finance S.à r.l.).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 129.069.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social en date du 19 mars 2008

L'Assemblée Générale a pris connaissance de la résignation du mandat de:

- Jean-François OTT, gérant de société, demeurant au 120, boulevard Maurice Barrès, F-92200 Neuilly-sur-Seine, en qualité de gérant avec effet immédiat.

L'Assemblée Générale a décidé de nommer avec effet immédiat pour une durée indéterminée:

- OTT & Co S.A., société anonyme, ayant son siège social au 38, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 46918, représentée par son administrateur Luc LEROI, en qualité de gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 21 mars 2008.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008052908/1273/23.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2008, réf. LSO-CP00146. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Endurance Office II Asset S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 129.061.

—
EXTRAIT

Transfert de parts sociales

Il résulte d'une cession de part sociale effectuée en date du 1^{er} avril 2008 que la société ENDURANCE REAL ESTATE MANAGEMENT COMPANY S.A., ayant son siège social au 38, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 105344, agissant en sa qualité de société de gestion de THE ENDURANCE REAL ESTATE FUND, un fonds commun de placement existant sous la loi luxembourgeoise,

a cédé une (1) part sociale qu'elle détenait dans la Société à

la société ENDURANCE OFFICE II FINANCE S.A R.L., ayant son siège social au 38, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 129069.

Suite à ce transfert les parts sociales de la Société sont désormais réparties comme suit:

ENDURANCE REAL ESTATE MANAGEMENT COMPANY S.A.:	124
ENDURANCE OFFICE II FINANCE S.A R.L.	<u>1</u>
Total:	125

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 1^{er} avril 2008.

Pour la Société

Alexander SEMIK

Mandataire

Référence de publication: 2008052888/1273/29.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2008, réf. LSO-CP01818. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Art Dental S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1880 Luxembourg, 18, rue Pierre Krier.

R.C.S. Luxembourg B 67.750.

—
Contrat de cession de parts sociales

ENTRE LES SOUSSIGNES:

STECAL S.A, une société anonyme régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B, 69.185 avec siège social au 6, rue Georges Marshall, L-2181 Luxembourg, ici représentée par

(ci après "le Cédant")

ET

Docteur Loic Veche, médecin dentiste, demeurant 8, rue du Général Haxo, F-54000 Nancy et Docteur Sébastien Echelard, médecin dentiste, demeurant 26, rue de Neck, B-1081 Bruxelles agissant pour le compte de la société en voie de formation «CARYOS S.A.», une société anonyme qui sera régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, avec siège social 18, rue Pierre Kher, L-1880 Luxembourg (ci-après dénommé l'"Acquéreur")

(ci-après collectivement désignées les "Parties" et individuellement une "Partie").

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIVIT:

(A) La société ART DENTAL S.à r.l., est une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-duché de Luxembourg, avec siège social au 18, rue Pierre Krier, L-1880 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 67.750 (ci-après la "Société"),

(B) La Société a pour objet social: «l'exploitation d'un laboratoire dentaire ainsi que toutes autres opérations commerciales s'y rattachant directement ou indirectement et d'une manière générale toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou Immobilières généralement quelconques liées directement ou indirectement à la réalisation de l'objet social ou destinées à favoriser l'accomplissement dudit objet social».

(C) Le Cédant détient à la date des présentes, cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-trois Euro et quatre vingt quinze cents (€ 123,95.-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société (les "Parts Sociales"),

(D) Des discussions sont intervenues entre les Parties, au terme desquelles le Cédant s'est déclaré prêt à céder les Parts Sociales, et l'Acquéreur a accepté de les acquérir, aux conditions et modalités stipulées dans le présent contrat de cession de parts sociales (le "Contrat").

(E) Le Cédant déclare que la société a toutes les autorisations nécessaires pour exercer son activité.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT:

1. CESSION ET ACHAT DES PARTS SOCIALES

Selon les termes et conditions du Contrat, le Cédant cède à l'Acquéreur et l'Acquéreur acquiert ce jour le 1^{er} janvier 2005 les Parts Sociales en pleine et entière propriété, avec tous les droits qui y sont attachés et libres de toute sûreté, privilège de vendeur ou de toute autre restriction de quelque nature qu'elle soit.

Les Parts Sociales Cédées sont vendues jouissance courante et droit au dividende attaché.

2. PRIX DE CESSION ET PAIEMENT

2.1 Le prix de cession des Parts Sociales est fixé à deux cent cinquante mille Euro (€ 250.000) (le "Prix de Cession").

2.2 L'Acquéreur paiera au Cédant une partie du Prix de cession à hauteur deux cent cinquante mille Euro (€ 250.000) par virement bancaire au plus tard le 30.7.2005

2.3 Vingt mille euro (20000 euro) seront bloqués sur un compte bancaire ouvert au nom du cédant jusqu'à réception des bulletins d'imposition de la société et vérification des comptes

3. DECLARATIONS ET GARANTIES DU CEDANT

Le Cédant reconnaît que le consentement de l'Acquéreur d'acheter les Parts Sociales au Prix de Cession est fondé sur les déclarations et les garanties stipulées ci-dessous, sans préjudice des garanties légales applicables.

3.1 Capacité du Cédant

Le Cédant a le pouvoir et la capacité pour signer le Contrat et tout autre contrat et documents devant être signés en exécution du Contrat et d'exécuter les obligations qui y sont stipulées.

Le Contrat lie et engage valablement le Cédant conformément à ses termes.

3.2 Propriété des Parts Sociales

Le Cédant a la propriété pleine et entière des Parts Sociales, libres de tout droit de tiers, et notamment de tout droit de préemption, premier refus, d'achat et de toute sûreté, et sa propriété desdites parts sociales ne peut être mise en cause par aucune action ou exercice d'un quelconque droit ou privilège.

3.3 Cession des Paris Sociales

Le transfert des Parts Sociales à l'Acquéreur ne contrevient à aucune disposition statutaire, légale, réglementaire ou contractuelle, ni à aucune décision judiciaire, administrative, réglementaire, professionnelle ou arbitrale applicable audit transfert et que le Cédant ayant la qualité d'associé unique de la Société, un agrément donné par l'assemblée générale des associés de la Société en conformité avec les dispositions de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, n'est pas requis.

3.4 Etats Financiers

Le Cédant a remis à l'Acquéreur qui le reconnaît expressément, les comptes annuels complets de la Société de l'exercice clos le 31 décembre 2004 et s'engage à remettre à l'Acquéreur une situation comptable arrêtée au 30 juin 2005 au plus tard le 31 août 2005. Si tel n'était pas le cas, l'Acquéreur serait en droit de considérer le Contrat comme nul et non avenu.

3.5 Evénements ou conditions défavorables

En dehors des faits révélés dans le présent contrat, le Cédant déclare n'avoir connaissance d'aucun autre événement ou condition de quelque nature que ce soit, couvert ou non par une assurance, ayant existé avant la Date de Transfert qui a eu ou qui pourrait avoir un effet défavorable sur la situation, les biens, les engagements, l'activité ou le fonctionnement de la Société.

3.6 Procédure collective - Affaires pendantes

Le Cédant déclare qu'à la Date de Transfert, la Société n'a pas été déclarée en état de faillite et n'a demandé ni concordat préventif de faillite, ni gestion contrôlée, ni sursis de paiement. Le Cédant déclare qu'à la Date de Transfert, la Société n'a aucune affaire pendante devant une juridiction luxembourgeoise ou étrangère.

3.7 Garantie de Passif

Dans le cas où un passif, y compris celui d'origine fiscale, non enregistré ou ne figurant pas dans la situation comptable à la Date de Transfert, comme par exemple dans le cas où la Société serait appelée à exécuter des engagements de caution, avals ou garanties contractés par elle avant la Date de Transfert mais non comptabilisés ou non indiqué par écrit à l'Acquéreur, le Cédant s'engage à rembourser à l'Acquéreur le supplément de passif en résultant. Il en sera de même où une insuffisance d'actif se révélerait par rapport à la situation arrêtée au jour de la cession, ayant une cause ou une origine antérieure à cette date.

L'Acquéreur adressera alors sa demande en remboursement du passif par lettre recommandée au Cédant.

En cas de désaccord sur le montant réclamé ou sur l'application des dispositions comptables ou financières, notamment pour l'application de la garantie d'actif et de passif, les parties conviennent, dès à présent, de s'en remettre définitivement aux dires d'Experts, soit d'un seul Expert si elles y consentent, soit de deux Experts choisis par chacune d'elles. Si ces Experts ne peuvent s'entendre, ils choisiront eux-mêmes un tiers Expert pour les départager, sans que ce tiers Expert soit obligé de s'en tenir à l'avis de l'un ou l'autre des deux premiers. Les Experts ou l'Expert unique disposeront d'un délai de trois mois suivant leur désignation pour rendre leur décision.

Dans tous les cas où pour une cause quelconque, un Expert ou le tiers Expert, ou le remplaçant de l'un d'eux, ne serait pas désigné ou ne pourrait l'être, il serait procédé à cette désignation par simple ordonnance du Président du tribunal d'arrondissement de Luxembourg rendue sur requête de la partie la plus diligente.

La responsabilité du Cédant à raison de la garantie de passif qui précède ne pourra être mise en cause que jusqu'au 30 juin 2011, Faute de demande formulée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception expédiée au plus tard à cette date, le cachet de la poste faisant foi de la date d'expédition, le Cédant se trouvera dégagé de toute responsabilité.

4. DECLARATIONS ET GARANTIES DE L'ACQUEREUR AU CEDANT

L'Acquéreur a le pouvoir et la capacité pour signer le Contrat et tout autre contrat et documents devant être signés en exécution du Contrat et d'exécuter ses obligations qui y sont stipulées et toutes les décisions sociales ont été valablement prises aux fins d'autoriser l'Acquéreur à signer le Contrat et à l'exécuter.

Le Contrat lie et engage valablement l'Acquéreur conformément à ses termes. La signature du Contrat par l'Acquéreur ne contrevient à aucune disposition statutaire, légale, réglementaire ou contractuelle, ni à aucune décision judiciaire, administrative, réglementaire, professionnelle ou arbitrale,

5. DISPOSITIONS GENERALES

5.1 Notifications

a) Les notifications et communications prévues au Contrat seront valablement adressées aux Parties à l'adresse figurant en tête des présentes ou à toute autre adresse que les Parties pourraient avoir indiqué ultérieurement.

b) Toute notification ou communication devra être remise en mains propres contre récépissé daté et signé par le destinataire ou adressé par courrier recommandé avec Demande d'avis de réception et sera présumée reçue à la date apposée par le destinataire sur le récépissé si elle est remise en mains propres ou à sa date de première présentation si elle est adressée par courrier recommandé,

5.2 Frais, Taxes

Chaque Partie prend en charge les honoraires, frais et commission de ses propres conseils et mandataires,

5.3 Nullité

La nullité de l'une quelconque des dispositions du Contrat, pour quelque cause que ce soit, n'affectera pas la validité des autres dispositions résultant du Contrat, les Parties convenant dans cette hypothèse de se rapprocher afin de substituer à la disposition nulle ou annulée une disposition d'effet équivalent.

5.4 Titres

Les titres utilisés dans le Contrat ont été insérés pour en faciliter la lecture et n'affectent pas la signification ou l'interprétation du Contrat.

5.5 Confidentialité

Les Parties s'engagent à se consulter avant la diffusion de tout communiqué ou annonce concernant l'opération visée au Contrat.

Les Parties conviennent que les dispositions du Contrat devront rester confidentielles sauf pour satisfaire à des obligations légales et réglementaires.

5.6 Intégralité

Le Contrat constitue l'entier et unique accord des Parties sur les stipulations qui en sont l'objet. En conséquence, elle remplace et annule tout document qui aurait pu intervenir entre les Parties antérieurement à la date du Contrat.

5.7 Registre des associés - Publication de la cession des Parts Sociales

Le Cédant et l'Acquéreur donnent pouvoir à ATOZ avec siège social au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg aux fins d'inscrire la présente cession au registre des associés de la Société et de procéder à la publication au Mémorial de la nouvelle répartition du capital social de la Société.

5.8 Droit applicable- Litiges - Contestations - Expertise

Le présent contrat est régi par le droit luxembourgeois, pour sa validité, son interprétation et son exécution. Tout litige découlant du présent contrat ou qui en serait la suite ou la conséquence sera déféré aux tribunaux luxembourgeois compétents.

Fait à Luxembourg, en deux originaux dont un pour chaque partie, le 1^{er} Janvier 2005.

Dr Lanners / Dr VECHE / ECHELARD

Le Cédant / Acquéreur / Acquéreur

Référence de publication: 2008052867/8470/143.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02853. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Indymedia-Letzebuerg, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 2, Op der Leier.

R.C.S. Luxembourg F 7.573.

— STATUTS

Art. 1^{er}. L'association sans but lucratif porte le nom de «Indymedia-Letzebuerg».

Art. 2. Elle a pour but de contribuer à promouvoir un accès à l'information pour tout le monde tout autant par les moyens d'un site internet que par des publications sur papier ou tout autre support. A cette fin elle peut organiser toute sorte de manifestation, action ou publication destinée à recueillir des fonds.

Art. 3. Le siège de l'association sans but lucratif se trouve à Esch-sur-Alzette.

Art. 4. Le nombre des associés ne peut être inférieur à trois.

Art. 5. Les membres fondateurs sont:

- Robert Medernach, fonctionnaire communal, 10, rue Oster, L-2272 Howald, de nationalité luxembourgeoise;
- Jean-Marie Jacoby, journaliste, 44, bd de la Fraternité, L-1541 Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise;
- Patrick Kleeblatt, journaliste, 2, op der Léier, L-4240 Esch-sur-Alzette, de nationalité luxembourgeoise;
- Sébastien Peiffer, Informaticien-Graphiste, 15, rte de Kayl, L-3514 Dudelange, nationalité luxembourgeoise;
- Nony Goedert, Journaliste, 123, rue de Bonnevoie, L-1261 Luxembourg, nationalité luxembourgeoise

Art. 6. Peut devenir membre de l'association sans but lucratif toute personne physique ou morale qui souscrit aux buts précités. La demande se fait par voie écrite et doit être acceptée par l'assemblée générale.

Art. 7. L'assemblée générale sera convoquée une fois par an par le conseil d'administration. L'invitation doit parvenir aux membres au moins deux semaines avant la tenue de l'assemblée générale. Une assemblée générale peut être convoquée sur demande d'un cinquième des membres.

Art. 8. Les administrateurs qui forment le conseil d'administration sont élus par l'assemblée générale et gèrent les affaires courantes de l'association sans but lucratif pour la durée d'une année entre les deux assemblées générales qui en décide le nombre.

Art. 9. La cotisation annuelle ne peut être inférieure à 10 € et ne peut dépasser le taux annuel de 10.000 €.

Art. 10. L'assemblée générale doit élire un caissier qui s'occupera du règlement des comptes et devra élire deux réviseurs de caisse qui après contrôle des comptes feront un rapport à l'assemblée générale suivante.

Art. 11. Les statuts ne peuvent être modifiés que par une assemblée générale extraordinaire convoquée par le conseil d'administration ou sur demande d'au moins d'un cinquième des membres. Une présence d'au moins de deux tiers des membres et une majorité d'au moins de trois quarts est requise pour toute modification des statuts suite à une invitation qui doit parvenir à tous les membres au moins deux semaines avant la tenue de l'assemblée générale extraordinaire et dans laquelle tous les articles soumis à la modification doivent figurer ainsi que les textes de modification proposés.

Art. 12. Afin de dissoudre l'association sans but lucratif, une assemblée générale extraordinaire doit être convoquée par le conseil d'administration ou sur demande d'au moins d'un cinquième des membres. La décision ne peut être prise qu'avec une présence d'au moins deux tiers des membres à une majorité de trois quarts des membres effectifs. Au cas de dissolution le patrimoine de l'association sans but lucratif sera versé à une association sociopolitique ou socioculturelle à désigner par majorité simple.

Signatures.

Référence de publication: 2008053013/8830/44.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01237. - Reçu 166,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

PEP GCO HL Co-Invest, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 111.680.

—
EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique tenu en date du 15 février 2008 que les démissions de M. Hugo Neuman et de M. Ruetgger Keienburg en tant que gérants sont acceptées avec effet au 15 février 2008.

M. Claude Larbière ayant son adresse au, 6, rue Nicolas Wester, L-5836 Alzingen, Luxembourg, et M. Sinisa Krnic ayant son adresse au 78 Brook Street, London W1K 5EF sont élus nouveaux gérants, avec effet au 15 février 2008.

Par conséquent, le Conseil d'Administration de la société est composé comme suit:

- M. Raymond M Mathieu
- M. John Woodworth
- M. Sinisa Krnic
- M. Claude Larbière

Luxembourg, le 31 mars 2008.

Alicia Rassatti.

Référence de publication: 2008052891/8358/21.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP01099. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Kulczyk Investment House S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 126.198.

Il résulte de la résolution du Supervisory Board en date du 3 mars 2008 qu'il a été mis fin au mandat de Mr. Jaroslaw Alojzy Paczek, avec adresse à 1st Floor Flat, 52 Ennismore Gardens, London SW7 1AH, UK, en tant que gérant A de la société et ceci avec effet immédiat.

Le conseil de Gérance se constituera dorénavant comme suit:

Gérants A:

- Stefan Krieglstein, Gérant, avec adresse à Sieveringer Strasse 36/13, 1190 Vienna, Austria
- Narenderkumar Dharamveer Manoj Madhani, Gérant, avec adresse à House 21, Block 4, Street 419, Shuhada, Kuwait
- Dariusz Mioduski, Gérant, avec adresse professionnelle à ul. Krucza 24/26, 00-526 Warsaw, Poland

Gérants B:

- Johan Dejans, Gérant, avec adresse professionnelle à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg
- Richard Brekelmans, Gérant, avec adresse professionnelle à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg
- Paul Lamberts, Gérant, avec adresse professionnelle à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg
- Michael Verhulst, Gérant, avec adresse professionnelle à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg
- Isabelle Rosseneu, Gérant, avec adresse professionnelle à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg

Luxembourg, le 28 mars 2008.

Johan Dejans.

Référence de publication: 2008052893/4726/24.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03294. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

La Petite Voivre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.-B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 137.891.

—
STATUTS

L'an deux mil huit, le vingt-cinq mars.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A COMPARU:

La société anonyme RECYFINA S.A., avec siège à L-4735 Pétange, 81, rue J.B.Gillardin, ici représentée par son administrateur délégué

Monsieur Pascal WAGNER avec adresse professionnelle à L-4735 Pétange, 81, rue J.B.Gillardin

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de «La Petite Voevre S.à r.l.»

Art. 2. Cette société aura son siège dans la commune de Pétange. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des gérants.

Art. 3. La société a pour objet l'achat, la vente, la location, la gestion et la mise en valeur de ses immeubles au Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger, ainsi que la prise de participations financières dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de son portefeuille. Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible de le favoriser.

Elle est autorisée à faire des emprunts et accorder des crédits et tous concours, prêts, avances, garanties ou cautionnements à des personnes privées, aux associés, ainsi que à des sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée, à partir de ce jour.

L'année sociale coïncide avec l'année civile, sauf pour le premier exercice qui débute aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2008.

Art. 5. Le capital social entièrement libéré est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,00 €), divisé en cents parts sociales de cents vingt cinq euros (125,00 €) chacune. Le capital social a été souscrit par le comparant.

La somme de douze mille cinq cents (12.500,00) euros se trouve à la disposition de la société, ce qui est reconnu par le comparant.

Souscription du capital

Le capital a été souscrit comme suit:

	Parts sociales
RECYFINA S.A.	100
Total	100

Art. 6. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits sans limitation de durée.

Le comparant respectivement les futurs associés ainsi que le ou les gérants peuvent nommer d'un accord unanime ou plusieurs mandataires spéciaux ou fondés de pouvoir, lesquels peuvent engager seuls la société.

Art. 7. Les héritiers et créanciers du comparant ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit requérir l'apposition de scellés, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administrateurs ou de sa gérance.

Art. 8. La dissolution de la société doit être décidée dans les formes et conditions de la loi.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Les frais incombant à la société pour sa constitution sont estimés à 2.000,00 euros.

Gérance

Le comparant a pris les décisions suivantes:

1) est nommé gérant Monsieur Pascal WAGNER, né le 8 février 1966 à Pétange, comptable, avec adresse professionnelle à L-4735 Pétange, 81, rue J.B.Gillardin

2) La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant

3) Le siège social de la société est fixé à L-4735 Pétange, 81, rue J-B Gillardin.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: WAGNER, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 01 avril 2008, Relation: EAC/2008/4343. — Reçu: soixante-deux euros cinquante cents 12.500.- à 0,5% = 62,50.-.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 03 avril 2008.

Georges D'HUART.

Référence de publication: 2008053269/207/63.

(080059184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

Lion/Stove Luxembourg Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 119.068.

Décision de l'assemblée extraordinaire d'actionnaire tenue le 1^{er} février 2008

L'assemblée d'actionnaire décide d'accepter la démission de Manacor Luxembourg S.A., ayant son siège social à 46A, J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg avec effet au 1^{er} février 2008 en tant que gérant de la Société.

L'assemblée d'actionnaire décide de nommer en tant que gérant de la Société:

- monsieur Johan Dejans, avec adresse professionnelle à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en tant que gérant B de la Société;
- monsieur Paul Lamberts, avec adresse professionnelle à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en tant que gérant B de la Société;
- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., avec adresse professionnelle à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en tant que gérant B de la Société;
- monsieur Andreas Nicolay Von Paleske, avec adresse professionnelle à 21 Grosvenor Place, SW1X7HF, Londres, Angleterre en tant que gérant A de la Société; et
- madame Janet Mary Dunlop, avec adresse professionnelle à 21 Grosvenor Place, SW1X7HF, Londres, Angleterre en tant que gérant A de la Société.

avec effet au 1^{er} février 2008 pour une durée indéterminée.

La nouvelle liste de signatures autorisées de la Société se compose comme suite:

- Andreas Nicolay Von Paleske: gérant A
- Janet Dunlop: gérant A
- Johan Dejans: gérant B
- Paul Lamberts: gérant B
- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.: gérant B.

Luxembourg, le 4 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008052896/4726/32.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO03911. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Endurance Asset S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 110.782.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social en date du 19 mars 2008

L'Assemblée Générale a pris connaissance de la démission de:

- Jean-François OTT, gérant de société, demeurant au 120, boulevard Maurice Barrès, F-92200 Neuilly-sur-Seine, en qualité de gérant avec effet immédiat.

L'Assemblée Générale a décidé de nommer avec effet immédiat pour une durée indéterminée:

- OTT & Co S.A., société anonyme, ayant son siège social au 38, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 46.918, représentée par son administrateur Luc LÉROI, en qualité de gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 21 mars 2008.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008052899/1273/22.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2008, réf. LSO-CP00109. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Endurance Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 113.459.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social en date du 19 mars 2008

L'Assemblée Générale a pris connaissance de la démission de:

- Jean-François OTT, gérant de société, demeurant au 120, boulevard Maurice Barrès, F-92200 Neuilly-sur-Seine, en qualité de gérant avec effet immédiat.

L'Assemblée Générale a décidé de nommer avec effet immédiat pour une durée indéterminée:

- OTT & Co S.A., société anonyme, ayant son siège social au 38, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 46.918, représentée par son administrateur Luc LEROI, en qualité de gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 19 mars 2008.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008052900/1273/22.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2008, réf. LSO-CP00111. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Endurance Residential Asset S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 120.651.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social en date du 19 mars 2008

L'Assemblée Générale a pris connaissance de la démission de:

- Jean-François OTT, gérant de société, demeurant au 120, boulevard Maurice Barrès, F-92200 Neuilly-sur-Seine, en qualité de gérant avec effet immédiat.

L'Assemblée Générale a décidé de nommer avec effet immédiat pour une durée indéterminée:

- OTT & Co S.A., société anonyme, ayant son siège social au 38, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 46.918, représentée par son administrateur Luc LEROI, en qualité de gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 21 mars 2008.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008052901/1273/22.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2008, réf. LSO-CP00113. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Endurance Residential Fehrbelliner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 124.542.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social en date du 19 mars 2008

L'Assemblée Générale a pris connaissance de la résignation du mandat de:

- Jean-François OTT, gérant de société, demeurant au 120, boulevard Maurice Barrès, F-92200 Neuilly-sur-Seine, en qualité de gérant avec effet immédiat.

L'Assemblée Générale a décidé de nommer comme gérant avec effet immédiat pour une durée indéterminée:

- OTT & Co S.A., société anonyme, ayant son siège social au 38, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 46.918, représentée par son administrateur Luc LEROI.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 19 mars 2008.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008052902/1273/22.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2008, réf. LSO-CP00118. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Endurance Hospitality Asset S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 124.540.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social en date du 19 mars 2008

L'Assemblée Générale a pris connaissance de la démission de:

- Jean-François OTT, gérant de société, demeurant au 120, boulevard Maurice Barrès, F-92200 Neuilly-sur-Seine, en qualité de gérant avec effet immédiat.

L'Assemblée Générale a décidé de nommer avec effet immédiat pour une durée indéterminée:

- OTT & Co S.A., société anonyme, ayant son siège social au 38, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 46.918, représentée par son administrateur Luc LEROI, en qualité de gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 21 mars 2008.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008052904/1273/22.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2008, réf. LSO-CP00119. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Sicily Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 124.425.

—
Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale tenue en date du 25 mars 2008

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Madame Marjoleine VAN OORT de son poste de Gérante A de la société avec effet au 31 mars 2008.

55696

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme Mr. Alain HEINZ, résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, au poste de Gérant A de la société avec effet au 31 mars 2008.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2008053067/587/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04742. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Banca delle Marche Gestione Internazionale Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 103.554.

Extraits des résolutions de l'Assemblée Générale Statutaire du 28 mars 2007

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Statutaire du 28 mars 2007 les résolutions suivantes:

Première résolution

Suite aux démissions de:

- Monsieur Tonino PERINI, en tant que Président au sein du Conseil d'Administration de la société, formalisée par lettre du 6 mars 2007, avec effet au 7 mars 2007;
- Monsieur Massimo BIANCONI, en tant qu'Administrateur de la société, formalisée par lettre du 6 mars 2007, avec effet au 7 mars 2007;

L'Assemblée prend acte et accepte lesdites démissions.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer, sous réserve de l'agrément accordé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier au Luxembourg, respectivement:

- Monsieur Pierfranco GIORGI, demeurant au 6, Via A. Ghislieri-I-60035 Jesi (Ancona) - Italie, Président du Conseil d'Administration de la société, en remplacement de Monsieur Tonino PERINI;
- Monsieur Maurizio BOCCHINI, demeurant au 34, Via Forlanini, I-60035 Jesi (Ancona) - Italie, Administrateur-Délégué de la société, en remplacement de Monsieur Pierfranco GIORGI;
- Monsieur Henry KELLY, demeurant au 4, rue Jean-Pierre Lanier, L-5943 Itzig -Luxembourg, Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Massimo BIANCONI.

Les mandats des Administrateurs susmentionnés prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2008.

Suite aux décisions prises ci-dessus, la composition du Conseil d'Administration de la société sera la suivante:

- Monsieur Pierfranco GIORGI, Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Maurizio BOCCHINI, Administrateur-Délégué;
- Monsieur Henry KELLY, Administrateur;
- Monsieur Ciro BEFFI, Administrateur;
- Monsieur Pierre BOUCHOMS, Administrateur.

Troisième résolution

Dans le cadre de la révision des comptes de la Société, le Conseil d'Administration renouvelle, pour une durée de 1 (un) an, le mandat de Réviseur d'Entreprises à la Société PriceWaterhouseCoopers (Luxembourg) pour l'exercice 2007.

Extrait de la résolution du conseil d'administration du 24 juillet 2007

Résolution

Le Conseil d'Administration a pris acte et a accepté la démission de Monsieur Pierfranco GIORGI entant que Directeur dans sa fonction de délégué à la gestion journalière de la société et, a nommé en remplacement, Monsieur Maurizio BOCCHINI entant que Directeur de la société dans sa fonction de délégué à la gestion journalière.

Luxembourg, le 08 avril 2008.

BANCA DELLE MARCHE GESTIONE INTERNAZIONALE LUX. S.A.

Henry KELLY

Directeur

Référence de publication: 2008052903/7255/46.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02818. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Endurance Hospitality Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 124.539.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social en date du 19 mars 2008

L'Assemblée Générale a pris connaissance de la démission de:

- Jean-François OTT, gérant de société, demeurant au 120, boulevard Maurice Barrès, F-92200 Neuilly-sur-Seine, en qualité de gérant avec effet immédiat.

L'Assemblée Générale a décidé de nommer avec effet immédiat pour une durée indéterminée:

- OTT & Co S.A., société anonyme, ayant son siège social au 38, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 46.918, représentée par son administrateur Luc LEROI, en qualité de gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 21 mars 2008.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008052905/1273/22.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2008, réf. LSO-CP00136. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

San Cristina Immobiliare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 63.156.

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 22 février 2008 que l'Assemblée a pris entre autres, les résolutions suivantes:

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte et ratifie la cooptation de Monsieur Olivier CONRARD, en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Mirko LA ROCCA, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 26 octobre 2007.

L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Olivier CONRARD en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de ce jour.

Sixième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du lundi 2 avril 2007 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de ne pas renommer Monsieur Davide MURARI en qualité d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration et décide de nommer les Administrateurs suivants:

- Monsieur Stefano DE MEO, employé privé au 12, avenue de la Liberté à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Vincent THILL, employé privé au 12, avenue de la Liberté à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); Administrateur;

- Monsieur Olivier CONRARD, employé privé au 12, avenue de la Liberté à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2010.

L'Assemblée décide de nommer, pour un terme de -1- (un) an, la société ALTER AUDIT Sàrl, 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/04/2008.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vincent THILL / Olivier CONRARD

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008053020/43/40.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008, réf. LSO-CP05373. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

GRAVFS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9065 Ettelbruck, 10, Impasse Abbé Muller.

R.C.S. Luxembourg B 88.214.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 31 mars 2008

Quatrième résolution

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'assemblée décide de:

- reconduire le mandat des membres actuels du Conseil d'Administration, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2013, le Conseil d'Administration se composera comme suit:

Monsieur Fabrice SCHOLTES, administrateur et administrateur délégué.

Monsieur Michel KOOB, administrateur,

Madame Alexandra BOOB, administrateur.

- Reconduire le mandat du Commissaire aux comptes, Monsieur Philippe GUITTON.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR GRAVFS SA

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Signature

Référence de publication: 2008052909/514/22.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008, réf. LSO-CP05420. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

MSRESS III Investment Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 737.350,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 116.039.

Transfert de parts

Il résulte d'un contrat de transfert de parts signé en date du 2 avril 2008 que Morgan Stanley Real Estate Special Situation Fund III, L.P. a transféré la totalité des 29.494 (vingt-neuf mille quatre cent quatre-vingt-quatorze) parts qu'elle détenait dans la Société à:

- GSS III Liberty S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 128.695, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Depuis cette date, les parts de la Société sont réparties comme suit:

GSS III Liberty S.à r.l. (vingt-neuf mille quatre cent quatre-vingt-quatorze) 29.494 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2008.

MSRESS III INVESTMENT MANAGEMENT S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008052912/250/23.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP06114. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Pesa S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-5240 Sandweiler, 24, route Principale.

R.C.S. Luxembourg E 167.

—
Procès-verbal de la réunion des associés tenue en date du 11 mars 2008

En date du 11 mars 2008, les associés dûment convoqués se sont réunis en assemblée générale extraordinaire avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Complément à l'objet social (Article 1^{er} des statuts)
2. Divers.

Décisions

Après en avoir délibéré, les associés à la majorité de voix

- décident que la société pourra également constituer toutes garanties et sûretés en faveur de tiers et notamment des établissements de crédit

- décident de changer dans ce sens l'article 1^{er} des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la mise en valeur et la gestion de tous les immeubles qu'elle pourrait acquérir ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement et l'exploitation. Elle pourra également constituer toutes garanties et sûretés en faveur de tiers et notamment des établissements de crédit».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Marta CASTILLO FRANCO / Claude DUPONT.

Référence de publication: 2008052917/8827/26.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP00998. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Platino Technology S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 73.903.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 14 mars 2008

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2008 comme suit:

Conseil d'administration:

- Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, né le 14/12/1958 à Trieste (Italie), résident professionnellement au 19-21, bld du Prince Henri, L -1724 Luxembourg, administrateur;

- Monsieur Stefano Ciccarello, employé privé, né le 16/09/1966 à Rome (Italie), résident professionnellement au 19-21, bld du Prince Henri, L -1724 Luxembourg, administrateur;

- Madame Gabrielle Mingarelli, employée privée, née le 15/05/1959 à Villerupt (France), résident professionnellement au 19-21, bld du Prince Henri, L - 1724 Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L - 1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Société Européenne de Banque, Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2008052981/24/26.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05601. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Palamon Collection S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 124.968.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 49399 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2008053044/211/11.

(080058430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

European Real Estate Opportunities GP, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 137.825.

STATUTS

In the year two thousand and eight, on the twelfth of March.

Before the undersigned Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Stanhope Capital (Cayman) Limited, a company incorporated under the laws of Cayman Islands, having its registered office at P.O. Box 694 GT, 11 Dr Roy' s Drive, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, and registered with the Registrar of Companies of Cayman Islands under the number MC136809,

here represented by Mrs Marion Finzi, maîtrise en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 4 March 2008.

The said proxy, initialed "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its here above stated capacity, has required the officiating notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée which he deems to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owners of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is to acquire and hold a participation in a limited corporate partnership by shares (société en commandite par actions) under the name of "European Real Estate Opportunities Fund", and to act as its general partner and shareholder with unlimited liability.

The Company may further hold interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, acquire by purchase, subscription or in any other manner as well as transfer by sale, exchange or otherwise securities of any kind and perform the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans, grant security in favour of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 4. The Company will be incorporated under the name of "European Real Estate Opportunities GP".

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad through resolution of the manager or the board of managers.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty five Euro (EUR 25) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least. The existing shareholders shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by each of them in case of contribution in cash.

Art. 8. The shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognize only one holder per share. The joint owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The Company will be bound in all circumstances by the joint signature of any two members of the board of managers or by the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

Art. 12. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of managers, but in his absence, the shareholders or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by electronic mail (without electronic signature) or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

Art. 15. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Collective decisions of the shareholders

Art. 16. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 17. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. If the Company has only one shareholder, such sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 19. The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 20. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

The board of managers is authorised to distribute interim dividends in case the funds available for distribution are sufficient.

The share premium is freely distributable to the shareholders by the shareholders' meeting or by the board of managers.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 23. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The totality of the shares have been subscribed by Stanhope Capital (Cayman) Limited, aforementioned.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional provision

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the last day of December 2008.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,900.-.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, Stanhope Capital (Cayman) Limited, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg.
2. The shareholders resolves to elect as managers of the company for an indefinite period:
 - Charles Meyer, born on 19 April 1969 in Luxembourg, residing at 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg.
 - Nico Thill, born on 9 November 1968 in Luxembourg, residing at 14, boulevard Royal, L- 2449 Luxembourg.

- Jonathan Bell, born on 2 March 1965 in the United Kingdom, residing at 35 Portman Square, London, W1H 6LR, United Kingdom.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the above appearing party, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille et huit, le douze mars.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Stanhope Capital (Cayman) Limited, une société constituée selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à P.O. Box 694 GT, 11 Dr Roy's Drive, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, et enregistrée au Registrar of Companies of Cayman Islands sous le numéro MC136809,

ici représentée par Madame Marion Finzi, maîtrise en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 4 mars 2008.

La procuration signée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet l'acquisition et la prise de participation dans une société en commandite par actions, dénommée "European Real Estate Opportunities Fund", en tant que gérant commandité et associé commandité responsable indéfiniment.

La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts, accorder des sûretés en faveur de ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société est constituée sous le nom de "European Real Estate Opportunities GP".

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays par décision du gérant ou du conseil de gérance.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt cinq euros (EUR 25).

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales en cas de contribution en numéraire.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier

cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

Art. 12. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et les réunions du conseil de gérance; en son absence, les associés ou le conseil de gérance pourront désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion par courrier électronique, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier électronique ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visio-conférence ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen

d'un ou de plusieurs écrits ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 18. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 19. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 20. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

La prime d'émission est librement distribuable aux associés par l'assemblée générale des associés ou par le conseil de gérance.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

La totalité des parts sociales ont été souscrites par Stanhope Capital (Cayman) Limited, préqualifiée.

Les actions ainsi souscrites sont entièrement libérées, de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12,500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Provision transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le dernier jour du mois de décembre 2008.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.900,-.

Résolutions

Et aussitôt Stanhope Capital (Cayman) Limited, représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.
2. L'associé unique décide d'élire les personnes suivantes en tant que gérants de la société pour une durée indéterminée:
 - Charles Meyer, né le 19 Avril 1969 à Luxembourg, résidant à 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.
 - Nico Thill, né le 9 Novembre 1968 à Luxembourg, résidant à 14, boulevard Royal, L- 2449 Luxembourg.
 - Jonathan Bell, né le 2 Mars 1965 au Royaume-Uni, résidant à 35 Portman Square, London, W1H 6LR, Royaume-Uni.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant du comparant, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. FINZI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 mars 2008, Relation: LAC/2008/12142. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents (62,50).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008052956/242/311.

(080058066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

John Gallow S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 261, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 127.753.

Selon le procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire tenue le 6 mars 2008 au siège social de la société JOHN GALLOW SA, il résulte que les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité par tous les actionnaires de la société:

Résolution N° 1^{er}

L'assemblée générale décide de modifier, à partir de ce jour, le siège social de la société comme suit: 261, route de Longwy, L-1941 Luxembourg

Résolution N° 2

L'Assemblée révoque, à partir de ce jour, la société FIDUCIARE Experts Comptables Sàrl domiciliée à L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling, enregistrée au Registre de Commerce et des Société de Luxembourg sous le numéro RCS B47311, du poste de commissaire aux comptes.

Résolution N° 3

L'Assemblée nomme, à partir de ce jour, la société IBS COMPTA SA domiciliée à L-1941 Luxembourg, 261, route de Longwy, enregistrée au Registre de Commerce et des Société de Luxembourg sous le numéro RCS B74307, du poste de commissaire aux comptes.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2012 qui statuera sur les comptes de l'année 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2008.

Signature / Signature / Signature / Signature / Signature

Président / Secrétaire / Scrutateur / Actionnaire 1 / Actionnaire 2

Référence de publication: 2008053170/2741/29.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02384. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Woolpas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 83.594.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le mercredi 26 mars 2008 que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte et ratifie la cooptation de Monsieur Vincent THILL, en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Jean-Philippe FIORUCCI, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 17 septembre 2007.

L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Vincent THILL, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L - 1930 Luxembourg en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de l'an 2011.

Sixième résolution

L'Assemblée prend acte et ratifie la cooptation de Monsieur Olivier CONRARD, en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Mirko LA ROCCA, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 26 octobre 2007.

L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Olivier CONRARD, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L - 1930 Luxembourg en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de l'an 2011.

Septième résolution

L'Assemblée prend acte que le mandat du Commissaire est venu à échéance en date du mercredi 4 avril 2007 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'Assemblée décide de renommer, pour un terme de -1- (un) an, FIDUCIAIRE MEVEA Sàrl, 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2007.

Huitième résolution

L'Assemblée prend acte et ratifie la cooptation de Monsieur Stefano DE MEO, en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Davide MURARI cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 1er février 2008.

L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Stefano DE MEO, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L - 1930 Luxembourg en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de l'an 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/04/2008.

WOOLPAS S.A.

Stefano DE MEO / Vincent THILL

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008053022/43/45.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04719. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Fang S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 43.653.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 mars 2008, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte et ratifie la cooptation de Monsieur Olivier CONRARD, en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Mirko LA ROCCA, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 26 octobre 2006.

L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Olivier CONRARD en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de ce jour.

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 30 mars 2007 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à ce jour. L'Assemblée décide de nommer les Administrateurs suivants:

- Monsieur Gian Luca GHENI, avocat, 10, Piazza Tini - 47891 Dogana (République de Saint Marin), Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Salvatore DESIDERIO, employé privé, au 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur;

- Monsieur Olivier CONRARD, employé privé, au 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2010.

L'Assemblée décide de nommer la société FIDUCIAIRE MEVEA Sàrl, 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08.04.2008.

FANG S.A.

Olivier CONRARD / Salvatore DESIDERIO

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008053018/43/38.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04713. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Standard Kay S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 107.888.

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire du lundi 7 janvier 2008 que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte et ratifie la cooptation de Monsieur Olivier CONRARD, en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Jean-Philippe FIORUCCI, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 17 septembre 2007.

L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Olivier CONRARD en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de ce jour.

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 4 juin 2007 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de nommer les Administrateurs suivants:

- Monsieur Davide MURARI, employé privé, au 12, avenue de la Liberté, L - 1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Olivier CONRARD, employé privé, au 12, avenue de la Liberté, L - 1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur;
- Monsieur Stefano DE MEO, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L - 1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2010.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de -1- (un) an, la société ALTER AUDIT Sàrl, 69, rue de la Semois, L - 2533 Luxembourg.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/04/2008.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Stefano DE MEO / Olivier CONRARD

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008053023/43/39.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04716. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Immobilière N.Y. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 128.249.

Extrait de l'A.G. extraordinaire du 21 mars 2008

L'assemblée générale décide de transférer le siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal

L'assemblée générale accepte la démission de M. Geoffrey Henry, né le 05/05/1972 à Chêné.

L'assemblée générale décide de nommer un nouveau conseil d'administration:

- M. Bernard ZIMMER né le 25/10/1952 à Kinshasa demeurant professionnellement L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal

- M. Jean-Jacques AXELROUD né le 21/10/1944 à Nancy demeurant L-1420 Luxembourg, 89A, avenue Gaston Diderich

- International Business Sciences & Partners S.A., ici représentée par Mme Yamina BENALLAL ayant son siège social L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, RCS Luxembourg: B 35973

L'assemblée générale décide de révoquer de son poste de commissaire aux comptes de Lux-Audit Révision Sarl. En remplacement, l'assemblée générale décide de nommer en la FIDUCIAIRE BEFAC EXPERTISES COMPTABLES ET FISCALES (LUXEMBOURG), SARL (RCS 45066) demeurant au 25A, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg aux fonctions de commissaire aux comptes pour une période de 3 ans.

Aux fins de publication

Signature

Référence de publication: 2008053184/734/24.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP00603. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Kerala S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 45.077.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg, le 31 mars 2008, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte et ratifie la cooptation de Monsieur Vincent THILL, en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Jean-Philippe FIORUCCI, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 17 septembre 2007.

L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Vincent THILL en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2010.

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte que le mandat du Commissaire est venu à échéance en date du 28 mai 2007 et qu'en l'absence de renouvellement du mandat, le Commissaire a poursuivi son mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer, pour une durée de -1- (un) an, la société FIDUCIAIRE MEVEA Sarl, 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2007.

Sixième résolution

L'Assemblée prend acte et ratifie la cooptation de Monsieur Olivier CONRARD, en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Davide MURARI, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 1^{er} février 2008.

L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Olivier CONRARD en qualité d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 14/04/2008.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Stefano DE MEO / Vincent THILL

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008053028/43/36.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008, réf. LSO-CP05400. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Avere Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 116.692.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 21 décembre 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité des voix de transférer le siège social de la société du 5, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg au 8, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2008.

Luxembourg, le 14/04/2008.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Salvatore DESIDERIO / Olivier CONRARD

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008053181/43/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008, réf. LSO-CP05366. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Fifteen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 100.817.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue Extraordinairement le 11 mars 2008, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte et ratifie la cooptation de Monsieur Vincent THILL, en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Jean-Philippe FIORUCCI, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 17 septembre 2007. L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Vincent THILL en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de l'an 2011.

Sixième résolution

L'Assemblée prend acte et ratifie la cooptation de Monsieur Olivier CONRARD, en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Mirko LA ROCCA, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 26 octobre 2007.

L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Olivier CONRARD en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de l'an 2011.

Septième résolution

L'Assemblée prend acte et ratifie la cooptation de Monsieur Stefano DE MEO, en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Davide MURARI, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 1^{er} février 2008.

L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Stefano DE MEO en qualité d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de l'an 2011.

Huitième résolution

L'Assemblée prend acte que le mandat du Commissaire est venu à échéance en date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de -1- (un) an, la société FIDUCIAIRE MEVEA Sàrl, 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/04/2008.

FIFTEEN S.A.

Stefano de MEO / Vincent THILL

Président / Administrateur

Référence de publication: 2008053030/43/41.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008, réf. LSO-CP05398. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Meba S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 72.629.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire, qui s'est tenue à Luxembourg, le lundi 21 janvier 2008, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte et ratifie la cooptation de Monsieur Jean-Philippe FIORUCCI, en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Onelio PICCINELLI, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 29 janvier 2007.

L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Jean-Philippe FIORUCCI en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de ce jour.

Sixième résolution

L'Assemblée prend acte et ratifie la cooptation de Monsieur Olivier CONRARD, en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Jean-Philippe FIORUCCI, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 17 septembre 2007.

L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Olivier CONRARD en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de ce jour.

Septième résolution

L'Assemblée prend acte et ratifie la cooptation de Monsieur Vincent THILL, en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Mirko LA ROCCA, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 26 octobre 2007.

L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Vincent THILL en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de ce jour.

Huitième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 7 mai 2007 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de nommer les Administrateurs suivants:

- Monsieur Davide MURARI, employé privé, au 12, avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg; Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Vincent THILL, employé privé, au 12, avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg; Administrateur;

- Monsieur Olivier CONRARD, employé privé, au 12, avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg; Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2010.

L'Assemblée décide de renommer la société la société ALTER AUDIT Sàrl, 69, rue de la Semois, L - 2533 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/04/2008.

MEBA S.A.

Olivier CONRARD / Vincent THILL

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008053031/43/49.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008, réf. LSO-CP05401. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

SO.GE.AS., Société Générale des Assaisonnements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 38.798.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 20 décembre 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité des voix de transférer le siège social de la société du 5, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg au 8, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 2008.

Luxembourg, le 14/04/2008.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vincent THILL / Salvatore DESIDERIO

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008053183/43/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008, réf. LSO-CP05380. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Tusken S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 102.540.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, qui s'est tenue à Luxembourg, le lundi 7 janvier 2008, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte et ratifie la cooptation de Monsieur Davide MURARI, en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Alfonso BELARDI, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 7 mai 2007.

L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Davide MURARI en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de jour.

Sixième résolution

L'Assemblée prend acte et ratifie la cooptation de Monsieur Olivier CONRARD, en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Jean-Philippe FIORUCCI, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 17 septembre 2007.

L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Olivier CONRARD en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de 2011.

Septième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du lundi 6 novembre 2006 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de nommer les Administrateurs suivants:

- Monsieur Vincent THILL, employé privé, au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Davide MURARI, employé privé, au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur;
- Monsieur Olivier CONRARD, employé privé, au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé 30 juin 2011.

L'Assemblée décide de renommer la société FIDUCIAIRE MEVEA Sàrl, 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/04/2008.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vincent THILL / Olivier CONRARD

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008053039/43/43.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008, réf. LSO-CP05394. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

March Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 89.116.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 51180 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008053051/211/11.

(080058200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Blue Azur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 82.964.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, qui s'est tenue à Luxembourg, le mardi 25 mars 2008, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Sixième résolution

L'Assemblée prend acte et ratifie la cooptation de Monsieur Stefano DE MEO, en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Onelio PICCINELLI, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 20 janvier 2007.

L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Stefano DE MEO en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de ce jour.

Septième résolution

L'Assemblée prend acte et ratifie la cooptation de Monsieur Vincent THILL, en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Jean-Philippe FIORUCCI, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 17 septembre 2007.

L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Vincent THILL en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de ce jour.

Huitième résolution

L'Assemblée prend acte et ratifie la cooptation de Monsieur Olivier CONRARD, en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Davide MURARI, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 01er février 2008.

L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Olivier CONRARD en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de 2011.

Neuvième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 6 juin 2007 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le

Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de nommer les Administrateurs suivants:

- Monsieur Olivier CONRARD, employé privé à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg) - 12, avenue de la Liberté, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Vincent THILL, employé privé à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg) - 12, avenue de la Liberté, Administrateur;

- Monsieur Stefano DE MEO, employé privé à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg) - 12, avenue de la Liberté, Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2010.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de -1- (un) an, la société ALTER AUDIT Sàrl, ayant son siège social, 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 10/04/2008.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Stefano DE MEO / Vincent THILL

Président / Administrateur

Référence de publication: 2008053032/43/50.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04737. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

ABC Import-Export Corp., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 24.112.

—
EXTRAIT

Il résulte:

1) D'une convention de cession de parts sous seing privé du 19/05/2006 entre la société CHARBURN Holding S.A., 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, RCS Luxembourg: B 25.184 et la société LYCEUM Trading Ltd, Pacea estate, Road Town BVI IBC N° 484100.

Depuis le 19/05/2006, les associés de la société ABC Import-Export Corp. Sàrl sont composés comme suit:

- Tangchitkul Suchitra, née le 25/07/1947 à Bangkok, 46, rue de la Gare, Leudelange, Luxembourg

3 parts sociales

.....

- LYCEUM Trading Ltd, Grigoriou Xenopoulou, 17, P.C. 3106, Limassol - Cyprus Reg N°: 60924

497 parts sociales

TOTAL

500 parts sociales

(500 parts sociales d'une valeur nominale de 25,- € chacune soit un capital de 12.500,- €.)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008053048/734/23.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04148. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Kelso SB I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 135.528.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2008.
Henri HELLINCKX
Notaire

Référence de publication: 2008053056/242/12.

(080058268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 61.255.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 mars 2008, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte et ratifie la cooptation de Monsieur Vincent THILL, en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Jean-Philippe FIORUCCI, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 17 septembre 2007. L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Vincent THILL en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de ce jour.

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte et ratifie la cooptation de Monsieur Olivier CONRARD, en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Mirko LA ROCCA, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 26 octobre 2007. L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Olivier CONRARD en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de ce jour.

Septième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 29 juin 2007 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de nommer les Administrateurs suivants:

- Monsieur Salvatore DESIDERIO, employé privé, au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Vincent THILL, employé privé, au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur;
- Monsieur Olivier CONRARD, employé privé, au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2010.

L'Assemblée décide de nommer FIDUCIAIRE MEVEA Sàrl, 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/04/2008.
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Salvatore DESIDERIO / Vincent THILL
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008053090/43/43.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03351. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

G.O. IB - Luxembourg Three Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 108.148.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 21 mars 2008

Troisième résolution

L'Associé Unique accepte la démission de Madame Marjoleine VAN OORT de son poste de gérante de la société avec effet au 31 mars 2008.

Quatrième résolution

L'Associé Unique nomme Mr Alain HEINZ, résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, au poste de gérant de la société avec effet au 31 mars 2008 pour une durée indéterminée.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008053070/587/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04725. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Forgal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 137.885.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le deux avril.

Par-devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

La société ADVISA S.A., R.C.S. Luxembourg B 114.252, ayant son siège social au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg,

ici dûment représentée par sa représentante permanente Madame Sandrine ANTONELLI, gestionnaire de sociétés, avec adresse professionnelle au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Nom - durée - objet - siège social

Art. 1^{er}. Il existe entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de "FORGAL S.A." (ci-après la "Société").

Art. 2. La durée la de Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet d'effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital autorisé de la Société est fixé à deux millions d'euros (2.000.000,- EUR) et sera représenté par vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une fois ou en tranches périodiques sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale tenue au plus tard 5 ans à partir de la publication de l'acte de constitution du 2 avril 2008 en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date ne serait pas encore souscrite, et pour laquelle il n'existerait pas à cette date d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription; il est également autorisé et chargé de fixer les conditions de toute souscription ou décidera de l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation au moyen de la conversion du bénéfice net en capital et l'attribution périodique aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée par le conseil d'administration dans le cadre du capital autorisé, l'article trois des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée et publiée par le conseil d'administration ou par toute personne désignée par le conseil à cette fin.

En relation avec cette autorisation d'augmenter le capital social et conformément à l'article 32-3 (5) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, le conseil d'administration de la Société est autorisé à suspendre ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

Le capital social souscrit et le capital autorisé peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième jeudi du mois d'avril à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés. Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier et se terminera le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Disposition finale - loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2008.

2. La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2009.

Souscription et libération

La comparante déclare par la présente qu'elle souscrit toutes les trois cent dix (310) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de trente-et-un mille euros (31.000,- EUR) est dès maintenant à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'Article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

55720

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille deux cents euros (1.200,- EUR).

Résolutions de l'actionnaire unique

La comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).

2. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs:

- Monsieur Luc VERELST, administrateur de sociétés, né le 23 avril 1954 à Wilrijk, Belgique, avec adresse professionnelle au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg;

- Madame Claudine BOULAIN, employée privée, née le 2 juin 1971 à Moyeuve-Grande, France, avec adresse professionnelle au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg;

- ADVISA S.A., R.C.S. Luxembourg B 114.252, ayant son siège social au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire:

TRUSTAUDIT S.A., R.C.S. Luxembourg B 73.125, une société avec siège social au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

4. Les mandats des administrateurs prendront fin lors de l'assemblée générale de 2013.

5. Le siège social de la Société est établi au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la représentante de la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: ANTONELLI - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 avril 2008, Relation GRE/2008/1553. — Reçu Cent cinquante-cinq euros 0,5%: 155,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 avril 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008053264/231/230.

(080059089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

European Fire Systems Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 112.685.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale tenue en date du 13 mars 2008

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Michal CHALACZKIEWICZ de son poste de gérant de la société avec effet au 7 décembre 2007.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme Monsieur Robert L. CONN résidant professionnellement au Aurum Building 4th Floor, ul. Wawlicow 11, 00865 Varsovie, Pologne, au poste de gérante B de la société avec effet au 7 décembre 2007.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008053072/587/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04718. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

GSO Royal Holdings CB (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 137.874.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the 15th day of April.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch/Alzette.

THERE APPEARED:

GSO Royal Holdings CB LLC, a limited liability company organized under the laws of the State of Delaware, having its registered office in 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, 19808, registered in the State of Delaware, Secretary of State, Division of Corporations, under no. 4530373,

here represented by:

Maître Patrick CHANTRAIN, lawyer, residing professionally in L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer, by virtue of a proxy given under private seal on 11 April 2008.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles").

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is the acquisition, sale and/or holding of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company, enterprise or interest. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt in registered form only and subject to the transfer restrictions of article 1690 of the Luxembourg Code Civil and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any entity identified by the investment manager of the group to which the Company belongs. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may invest in, acquire, sell and/or hold directly or indirectly real estate or movable property in Luxembourg and/or abroad.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name "GSO Royal Holdings CB (Luxembourg) S.à r.l.".

Art. 5. Registered office. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Capital. The Company's corporate capital is fixed at EUR 12,500,- (twelve thousand five hundred Euros), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares of EUR 1.- (one Euro) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by a pro-vote of the shareholders representing 3/4 of the corporate capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the corporate capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Modification of the capital. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 13 of these Articles.

Art. 8. Payments. Each share entitles to a fraction of the corporate assets of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Multiple beneficiaries. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. Transfer of shares. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Art. 11. Management of the company. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of manager(s) of category A and manager(s) of category B. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 11 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers formed by a manager (managers) of category A and a manager (managers) of category B.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two members of the board of managers, obligatorily one manager of category A and one manager of category B.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings, whereby signatures may be executed on separate counterparts each of which is an original but all of which together will constitute one and the same instrument.

Art. 12. Managers liability. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 13. Shareholders' meeting, Shareholders' resolutions, Amendment to the articles. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the corporate capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's corporate capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 14. Financial year. The Company's year starts on the 1st January and ends on the 31st December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st December 2008.

Art. 15. Annual accounts. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. Distribution of profits, legal reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s).

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the shareholders.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 17. Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 18. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The 12,500 (twelve thousand five hundred) shares have been subscribed by GSO Royal Holdings CB LLC, prenamed. GSO Royal Holdings CB LLC, represented as stated here above, declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Resolutions of the sole shareholder

- 1) The Company will be administered by the following managers for an unlimited period of time:
 - Mr George FAN, manager, born on 2 March 1970 in New York (USA), residing in New York, 400E. 56th Street, Apt 39-S, NY 10022 (USA), category A manager;
 - Mr Thomas IANNARONE, born on 1st May 1973 in Oceanside, New York (USA), residing professionally in New York, NY 10017, 280 Park Avenue, 11th Floor Building East (USA), category A manager;
 - Mr Aidan J. FOLEY, born on 8 December 1976 in Waterford (Ireland), residing professionally in L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, category B manager;
 - Mr. Jean-Claude KOCH, born on 25 April 1952 in Luxembourg, residing in L-7315 Steinsei, 11, rue de l'Ecole, category B manager.
- 2) The address of the corporation is fixed in L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the Commercial Companies Act dated 10 August 1915 and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately € 1,500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, duly represented, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, acting as here above stated, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quinze avril.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A COMPARU:

GSO Royal Holdings CB LLC, une société à responsabilité limitée de droit de l'État du Delaware, établie et ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, 19808, immatriculée en l'État du Delaware, Secrétariat d'État, Section des sociétés, sous 4530373,

ici représentée par:

Maître Patrick CHANTRAIN, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer,

en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé en date du 11 avril 2008.

La procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée ainsi qu'il a été dit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet l'acquisition, la vente et/ou la détention de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou tous instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société, entreprise ou intérêt. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances, enregistrées uniquement et sujettes aux restrictions de transfert de l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre entité identifiée par le gestionnaire d'investissement du groupe dont la Société fait partie. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut investir dans, acquérir, vendre et/ou détenir directement ou indirectement des biens immobiliers au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que toutes transactions relatives à l'immobilier ou à la propriété mobilière, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Nom. La Société aura la dénomination: "GSO Royal Holdings CB (Luxembourg) S.à r.l."

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote favorable des associés représentant trois

quarts (3/4) du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Modification du capital. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 13 des présents Statuts.

Art. 8. Paiements. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Bénéficiaires multiples. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Cession de parts. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 et 190 de la Loi.

Art. 11. Gestion de la société. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance composé de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article 11 aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance composé d'un (des) gérant(s) de catégorie A et d'un (des) gérant(s) de catégorie B.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance, dont obligatoirement un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, les signatures pouvant être apposées sur différents exemplaires, chaque exemplaire étant un original mais tous les exemplaires ensemble constituant le même document.

Art. 12. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 13. Assemblées générales, décision des associés, modifications des statuts. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 14. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2008.

Art. 15. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 16. Distribution de bénéfices, réserve légale. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 17. Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 18. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ont été souscrites par GSO Royal Holdings CB LLC, prénommée.

La partie comparante, représentée ainsi qu'il a été dit, a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Résolution de l'associé unique

- 1) La Société sera administrée par les gérants suivants pour une durée indéterminée:
 - Monsieur George FAN, né le 2 mars 1970 à New York (USA), domicilié à New York, 400E. 56th Street, Apt 39-S, NY 10022 (USA), gérant de catégorie A;
 - Monsieur Thomas IANNARONE, né le 1^{er} mai 1973 à Oceanside, New York (USA), demeurant professionnellement à New York, 280 Park Avenue, 11 th Floor, Building East, NY 10017 (USA), gérant de catégorie A;
 - Monsieur Aidan J. FOLEY, né le 8 décembre 1976 à Waterford (Irlande), demeurant professionnellement à L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, gérant de catégorie B;
 - Monsieur Jean-Claude KOCH, né le 25 avril 1952 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-7315 Steinsel, 11, rue de l'Ecole, gérant de catégorie B.
- 2) L'adresse de la Société est fixée à L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles ont été remplies.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimées approximativement à € 1.500.-.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête de la partie comparante susnommée, dûment représentée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaut.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, agissant ainsi qu'il a été dit, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Chantrain, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 16 avril 2008, Relation: EAC/2008/5135. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents 12.500.-à 0,5%: 62,50.-.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 avril 2008.

BLANCHE MOUTRIER.

Référence de publication: 2008053263/272/328.

(080058858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

McKesson International Topholdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 25.000,00.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 133.675.

L'an deux mille huit, le treizième jour du mois de Mars.

Par-devant Maître Decker Paul, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A COMPARU:

McKesson Financial Holdings II Limited, une société de droit irlandais, avec siège social à 30 Herbert Street, Dublin 2, Ireland, ayant son principal lieu d'activité à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM DX, Bermuda, ici représentée par Camille Valentin, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 10 mars 2008 à Luxembourg,

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que McKesson Financial Holdings II Limited est l'associée unique de la société à responsabilité limitée McKesson International Topholdings S.à r.l. ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 133.675,

constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 16 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 2921 du 15 décembre 2007.

La partie comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Unique résolution

Transfert du siège social avec effet immédiat vers L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

En conséquence modification du premier paragraphe de l'article 5, des statuts, dans sa version anglaise, qui aura désormais la teneur suivante:

- dans sa version anglaise

«The registered office is established in Strassen»

- dans sa version française

«Le siège social est établi à Strassen».

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital à environ 700,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. VALENTIN, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 mars 2008, Relation: LAC/2008/11387. — Reçu € 12,- (douze Euros).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 7 avril 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008053291/206/44.

(080059104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

Gios S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 79.841.

Les comptes annuels au 30 juin 2007 régulièrement approuvés, le rapport de gestion et le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2008053102/24/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05594. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

PayLink International, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 100.209.

Conformément à la législation régissant la domiciliation des sociétés, la dénonciation, avec effet immédiat, de la convention de domiciliation entre les sociétés:

Fiduciaire Latitudes s.à r.l. 28-30, Val St. André L-1128 Luxembourg

et

Paylink International S.A. 28-30, Val St. André L-1128 Luxembourg est décidée.

La dénonciation du contrat de domiciliation a été notifiée en date du 8 avril 2008.

Pour le domiciliataire

J.-M. Wohl

Gérant

Référence de publication: 2008053186/1029/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP04057. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Singer S.A. - Succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 155.

Le bilan de liquidation au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/04/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008053103/619/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2008, réf. LSO-CO06119. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

International Shoe Design S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 63.730.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008053146/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP06026. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.
